

**40 AL 1
FONDS DU COMMISSARIAT DE POLICE
DE
SAINT-AMARIN
(1870-1896)**

En 1870, le commissariat de police de Saint-Amarin s'occupe du canton du même nom. A partir de 1872 ou 1873, le canton de Saint-Amarin passe dans la circonscription du commissariat de Thann. Le 15 novembre 1891, un commissariat de police est recréé à Saint-Amarin, compétent pour le canton du même nom. Le 1^{er} décembre 1896, on revient à la situation antérieure : le commissariat de Saint-Amarin est supprimé et le commissariat de Thann s'occupe des cantons de Thann et Saint-Amarin.

pas de documents

Colmar, 2013